

Mémoire

Projet Éolien à Saint-Cyprien

François Duveau

10/6/2015

Appréciation Globale du Projet

Il est difficile d'entamer la rédaction d'un mémoire sachant que tous les éléments entourant ce projet ne sont pas connus et que des vérités et autres arrangements n'ont toujours pas été révélés ou nous sont tout simplement cachés. Comment expliquer que malgré tous les indicateurs le promoteur persiste à aller de l'avant avec ses plans? Ce n'est certainement pas avec l'assentiment de la communauté d'accueil qui n'a pas été pleinement consultée préalablement. Pire, le projet se serait développé en grande partie à l'encontre de la volonté et à l'insu des élus de la communauté dite d'accueil et, encore plus vrai des communautés avoisinantes directement ou indirectement touchées. Rappelons-nous aussi que depuis quelques années déjà le promoteur sait fort bien que son projet est mal reçu (pour une mise en garde voir les constats au document Profil social DA38 de juillet 2011) et pour ne pas dire voué à l'échec. Il y aurait donc d'autres facteurs qui l'incitent à continuer sa démarche.

Pensons aux projets d'implantation d'éoliennes à Saint-Rémi et à Saint-Valentin, pour ne nommer que ceux-ci et souvenons-nous que ces projets restent très controversés en raison des rôles et des sorts réservés aux maires de ces municipalités, que ce soit le blâme pour fraude, abus de pouvoir ou conflit d'intérêts. Il en est de même à Saint-Cyprien. Comme si l'éolien amenait son lot de profiteurs.

Donc, en plus de dix ans de développement du volet éolien en Montérégie l'ensemble du processus, l'approche et le traitement réservé aux citoyens n'a aucunement évolué d'un projet à l'autre. Les règles se sont mêmes resserrées en défaveur du citoyen. Comme les accommodements accordés au promoteur autochtone dans ce cas-ci. Du favoritisme gratuit par notre gouvernement en premier lieu et par Hydro Québec de par sa grille de critères de sélection valorisant une participation autochtone sans égards à l'impact sur les communautés ciblées (le citoyen accessoire toujours).

J'ai assisté à toutes les journées d'audiences du BAPE, première partie. Ce que j'ai compris est que ce jeu de confrontation (?) découle d'un choix politique, où, pour le soi-disant bien d'une industrie en développement en région défavorisée on est prêt à sacrifier (punir?) une autre région, en l'occurrence la Montérégie : berceau de l'agriculture du Québec, prospère mais néanmoins fragilisée par l'accaparement de son territoire. La richesse n'est ni créée ni perdue mais elle change de mains!

Il y a encore des milliers d'hectares de bonne terre en option et en attente de promoteurs présents et futurs désireux d'exploiter cette ressource pour autre chose que l'agriculture. Il ne faut pas laisser faire ça.

Suite à la première étape de l'audience, je m'attends à ce que les Commissaires avec le soutien des ministères, les ministères eux-mêmes et pourquoi pas les municipalités touchées elles aussi, revoient dans leur différents cadres de compétences, l'étude d'impact, les documents connexes, questions et esquisses de réponses fournies. Trop souvent par le passé le processus d'étude et d'analyse a pu être perçu comme simple formalité laissant souvent des anomalies, imprécisions, questions sans réponses ou recommandations non suivies. Je m'efforcerai d'en souligner quelques-unes mais il incombe à nos fonctionnaires d'y voir autant que possible. Le traitement équitable de toute une région en dépend.

L'odieux d'un gouvernement qui exploite son peuple reste. Alors le citoyen se mobilise et tente de faire voir raison à ses dirigeants.

Les parties prenantes

Quels sont les enjeux? À mes yeux, il n'y en a qu'un : l'appât du gain; qu'il soit politique pour l'initiateur qui est notre gouvernement ou qu'il soit générateur de richesse pour le promoteur. Le reste n'est que prétextes, excuses ou demi-vérités. Les règles sont dictées par notre gouvernement, l'exploitant lui entre en jeu avec son argent, ses promesses et ses passe-droits. La victime est le citoyen, travailleur honnête pris dans un combat inégal mais prêt à défendre ses biens et ses droits.

Dressons le portrait de ce Montérégien. D'une part propriétaire terrien, agriculteur ou simple habitant de la campagne ayant choisi depuis toujours d'y vivre ou ayant choisi d'y revenir vivre une retraite paisible comme moi. L'agriculteur, lui, ne connaît que le labeur, le travail du lever au coucher du soleil, pour lui et sa famille. Il est passionné, pour ne pas dire esclave de ses cultures et de ses élevages. La terre lui est précieuse et il la protège bien. Elle est son legs aux générations futures. Toute la région respire le bien-être et la prospérité. La Montérégie est notre garde-manger et le cultivateur est, sans l'oublier, le gardien de notre autonomie alimentaire et un atout économique de premier ordre.

Quant à lui, le promoteur venu d'ailleurs n'a pas à recevoir l'acceptation de la communauté locale pour s'accaparer des terres pour des installations industrielles non-souhaitées. Il n'a pas à se justifier ni expliquer la source de ses revenus lesquels sont probablement loin d'être honorables. Rien dans sa démarche ne montre d'autres intérêts que celui de faire fructifier ses avoirs au dépend de l'ensemble de la population Québécoise (faisant allusion ici aux larges subventions consenties à l'éolien). Il prétend que les millions ainsi générés profiteront à nos communautés respectives.....mais je n'y crois pas. Au même titre que ses autres activités d'origine autochtone ne bénéficient pas à l'ensemble des quelques 8,000 résidents de Kahnawake. Ces activités souvent

douteuses sinon illicites et qui font les manchettes depuis trop longtemps minent plutôt la coopération, le respect et la bonne entente. De toute évidence une collaboration d'égal à égal n'est pas pour demain. Pour le moment donc la confiance n'est pas au rendez-vous.

Enjeux accessoires

Quand est-il des autres bienfaits d'une installation industrielle en Montérégie? Le promoteur prétend contribuer à la création d'énergie renouvelable, ce qui est bon pour l'environnement. Or de l'aveu d'Hydro Québec cette source d'électricité n'est pas requise en temps normal étant donné que le Québec est déjà en surplus de capacité de production.

L'emploi généré pour la région? Tout au plus la période de construction pourrait profiter à quelques contractants et sous-contractants de la région. Les bienfaits ponctuels sont dérisoires et quasi nuls à long terme. Que de nuisances de longue durée pour des gains éphémères!

L'enjeu n'est pas non plus la réduction des GAS dont l'impact est négligeable et limité aux périodes d'extrême pointe quand le Québec se doit d'importer de l'électricité (de toutes sources) pour satisfaire à la demande. Ce choix rationnel d'Hydro Québec d'aller outre-frontière n'est que bonne pratique et ne va pas à l'encontre de notre politique sur l'environnement et le développement durable. L'environnement et l'énergie renouvelable, oui, mais pas à tout prix et que ce ne soit pas une politique d'isolement.

Les justifications avancées par le promoteur sont donc loin d'être convaincantes.

Questions et réponses

Il existe plusieurs questions et demandes d'informations provenant de la Commission (DQ) sans réponses à ce jour (7 juin 2015). Quand est-il pour les autres questionnements?

Les impacts potentiellement négatifs dans plusieurs domaines sont nombreux. Que ce soit les effets de compactages de sols sur le rendement agricole ou l'impact sonore sur les animaux d'élevage (et pourquoi pas la faune en général); à part peut-être du compactage, il est difficile d'envisager qu'un suivi sérieux sera mis en place ou que des correctifs seront apportés aux moments opportuns. Le seul mécanisme en place sera celui des plaintes et celui-ci (déjà chargé) aura ses limites. Il me semble évident que des mesures d'atténuation dans de tels cas deviennent illusoires. Le mécanisme de plaintes quant à lui et le processus menant à la résolution de plaintes devient lourd et inefficace.

S'il est difficile pour moi de trouver la façon de me plaindre, imaginez-vous le problème pour un bovin!

Le promoteur dans son étude d'impact ne révèle pas l'existence d'un corridor de migration. Or le Service canadien de la faune et autres experts s'entendent pour dire que la région correspond effectivement à une voie importante pour les oiseaux migrateurs. Dans tous les cas, la perception est que ni le promoteur ni le Service canadien de la faune ne semble avoir la volonté d'entreprendre une étude sérieuse sur les voies migratoires. Il est triste de constater que malgré toutes les bonnes intentions l'environnement devient un fardeau pour tous.

Dans d'autres cas, exemple le taux de mortalité des oiseaux et chiroptères, le promoteur se remet au MDDELCC pour définir des mesures correctives. Or ce rôle n'est pas de la responsabilité du ministère qui la remet au promoteur. Ou le cas de l'identification des sites d'hivernage des chauves-souris dans quel cas il y a retour de balle avec le Ministère des forêts, faunes et parc. Des situations sans issues.

Dans bien des cas encore, des directives/réglementations n'existent pas dû au manque de connaissances fiables. Ceci permet à l'industrie éolienne de s'épanouir (sic) sans contrôle ni recevabilité. Les attentes se limitent à la mise en place d'un registre de plaintes par le promoteur. Un exemple étant l'impact sonore non-réglementé tel les éoliennes pour lesquels des critères particuliers quant au bruit n'existent pas.

Dans le même ordre d'idée le MDDELCC ne semble pas non plus soucieux outre-mesure de l'impact visuel sur les résidents.

En gros les questions apportées aux ministères semblent rester pour le présent sans réponses claires et précises et quoiqu'ils témoignent d'une bonne compréhension des enjeux, un encadrement de l'industrie éolienne reste pour le moment dans le domaine du vœu pieux. Devant ce constat, ne serait-il pas prudent d'instaurer un moratoire sur le développement éolien? Dans ce sens n'oublions pas que l'éolienne telle qu'on la connaît est appelée à faire place aux éoliennes sans pales de type Vortex ou encore les mini du type Windflock ou quoi d'autres encore. Les données sont amenées à changer. Pourquoi se commettre sur 20 ans?

Il y a d'autres sujets que je souhaiterais apporter à votre attention, comme cette excellente suggestion de l'UPA sur la présence d'un représentant d'EDK sur le chantier ou comme la question des écarts dans les résultats d'études d'un projet éolien à un autre (tel la population de chauve-souris), et bien d'autres choses encore. Mais je dois mettre un terme à cet exposé.

Conclusion

Vous aurez compris que je suis contre l'implantation d'un parc éolien à Saint-Cyprien et contre l'implantation de tout projet industriel non compatible avec la vocation agricole dans le bassin du Haut-Richelieu. J'estime que les désagréments et désavantages à court et long terme n'en valent pas la chandelle. De plus comme trop souvent dans ce type d'aventure l'encadrement n'est pas à la mesure des risques encourus. Le gouvernement devrait au préalable s'assurer que des balises rigoureuses soient mises en place avant de donner son soutien à une entreprise de ce type afin de clairement définir les responsabilités de chacun et ainsi limiter tous dérapages. Pour ce qui est du projet à Saint-Cyprien le promoteur n'a pas réussi à me convaincre qu'il serait conséquent de ses engagements.

Les arguments amenés par le BAPE pour conclure à la non-acceptabilité du projet de Saint-Valentin reste valable pour Saint-Cyprien. Par extension mon mémoire (DM64) reste donc valable lui aussi. La dernière phrase du dit mémoire lisait comme suit :

'Au BAPE : merci pour votre écoute, bon travail, rendez-vous à Saint-Cyprien.'

Voilà la boucle est bouclée.

Fin du mémoire

François Duveau

Saint-Blaise-sur-Richelieu, Québec,
J0J1W0